

PROPOSITIONS DE LA PEEP 13 **POUR L'AVENIR DES ÉCOLES MARSEILLAISES**

Depuis plus de 90 ans, la Fédération des Parents d'Élèves de l'Enseignement Public (PEEP) représente et accompagne les parents et leurs enfants au sein de toutes les instances éducatives et institutionnelles de notre pays. Fort de notre représentativité au sein de nombreux établissements scolaires, nous avons une vision globale et précise des besoins et des attentes des parents d'élèves.

L'Association Départementale PEEP13 représente les parents dans les établissements de la maternelle au lycée au sein de notre département grâce à de nombreux bénévoles. Ils s'investissent au sein des conseils d'école et des conseils d'administration, ainsi que dans de nombreuses instances institutionnelles telles que le CDEN, CAEN, commissions médicales, d'appel, de recours... Ce travail fait de la PEEP13 un partenaire indispensable pour toutes les questions qui touchent à l'école et au rythme de l'enfant.

Sur l'Éducation à Marseille : principale délégation et premier budget de la ville, les sujets sont nombreux. La commune compte 77 000 élèves ; cela représente la moitié de l'effectif du département. Avec 470 écoles, le parc est conséquent (plus de deux fois le nombre d'établissements de Lyon). La ville doit aussi accueillir chaque année 600 à 1000 élèves supplémentaires tout en déployant de nouveaux dispositifs éducatifs imposés par l'État.

1° Démographie, état du bâti et sécurité des écoles maternelles et élémentaires

➤ La démographie : les prévisions de croissance de notre département données par l'INSEE montrent que la population scolaire va continuer à croître durant les prochaines années. Contrairement à d'autres grandes communes tel que Paris qui ferme des écoles, la ville de Marseille doit faire face à des demandes de scolarisation en hausse.

- La municipalité actuelle met en place chaque rentrée scolaire en collaboration avec l'inspection d'académie des classes accueillantes de secteur (entre 10 et 30) afin de gérer les inscriptions tardives. La PEEP13 souhaite que ce dispositif perdure le temps de trouver des solutions pérennes telles que des constructions ou des extensions d'écoles.
- Face à cette donnée démographique, la PEEP13 souhaite qu'une véritable politique de gestion de l'évolution du bâti soit mise en place (plan pluriannuel de construction d'écoles, de réhabilitation de locaux ou d'extension suivant la courbe démographique des élèves sur notre ville). Il est indispensable d'agir en amont et non de réagir dans l'urgence.

- Réhabilitation des écoles : l'état des lieux des 470 établissements envisagé est véritablement nécessaire. Il permettra d'avoir une vue d'ensemble du parc, de connaître les moyens à engager et de planifier les travaux dans le temps.
- Fonctionnement des régies : elles jouent un rôle essentiel dans l'entretien du parc. Même si depuis 2016 (comité sur l'état des écoles à Marseille), des progrès sont fait sur la prise en charge des demandes, nombreuses sont celles qui restent régulièrement sans réponse. Le fonctionnement de ces services doit être étudié et amélioré afin d'assurer un meilleur suivi des travaux à réaliser et d'intervenir rapidement en cas de nécessité.
- Le financement : il sera l'élément central de la réhabilitation. La majorité actuelle souhaitait financer la reconstruction des écoles GEEP sous la forme d'un partenariat public privé (PPP). Bien que ce type de financement présente des avantages en terme de rapidité de mise en œuvre, il peut complexifier la gestion du bâti. Les évolutions démographiques telles que celles observées ces dernières années (nombre d'élèves croissant à chaque rentrée scolaire) sont susceptibles d'imposer à la ville de modifier les structures (aménagement de classes supplémentaires). Il en est de même pour les adaptations pédagogiques qui peuvent nécessiter des aménagements spécifiques. Les exemples récents démontrent la souplesse dont il faut disposer : activités périscolaires en 2014, dédoublement des classes de CP - CE1 en éducation prioritaire, scolarisation des moins de trois ans, prochaine possibilité de classes à 24 et scolarisation obligatoire à 3 ans... Il est nécessaire d'être vigilant pour que ces ajustements ne génèrent pas une sortie régulière du cahier des charges de l'appel d'offre et que la ville n'ait pas à discuter le déblocage de budgets supplémentaires à chaque évolution. Au vu du jugement rendu par le tribunal administratif, ce PPP pourrait ne pas se réaliser. Une réflexion sur le choix du financement doit donc être lancée en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés : Éducation Nationale, Municipalité, Associations partenaires des écoles, Fédérations de parents...
- Sécurité des écoles : la PEEP13 s'interroge sur la mise en sécurité des structures : hauteur des portails, état des grillages, installation d'interphones ou de visiophones...
- Handicap : La PEEP13 souhaite disposer de plus d'éléments sur la prise en compte des personnes en situation de handicap (élèves comme parents) au sein des établissements publics. La ville de Marseille a-t-elle mis en place un plan de mise en conformité du bâti sur l'ensemble du territoire ? Des aménagements peuvent-ils être envisagés afin de scolariser les enfants au plus proche de leur domicile ? La mairie pourrait-elle mieux travailler en collaboration avec l'inspection d'académie afin de mettre en place des classes ULIS dès la maternelle ? Les familles doivent actuellement attendre l'élémentaire pour une prise en charge dans des classes spécialisées. L'inclusion pour les handicaps les plus lourds posent de véritables problèmes d'organisation qui contribuent parfois à exclure d'avantage l'enfant handicapé.
- Adaptation du bâti aux contraintes climatiques : nous constatons actuellement que les canicules qui s'intensifient en fin d'année scolaire compliquent l'accueil des enfants. La villes devra réfléchir aux dispositions à prendre pour assurer la sécurité des accueils ainsi qu'aux équipements qui permettent de réguler les températures (plantations, limitation du bitume dans les cours de récréation....)

- Les problèmes de circulation autour des écoles sont récurrents. Certains comportements délictueux semblent devenir la norme à Marseille : vitesse excessive, véhicules stationnés sur les trottoirs obligeant les enfants à les contourner sur la route, voitures garées sur les passages piétons, deux roues qui franchissent les barrières de sécurité devant les écoles, motos qui empruntent les trottoirs afin d'éviter les embouteillages et exigent des piétons la priorité, parfois même, motards qui s'adonnent à la pratique du « wheeling » à des heures de grande affluence. L'émergence de nouveaux comportements liée à l'utilisation des smartphones réduit la vigilance des conducteurs. Les enfants sont en danger. Il est nécessaire de prendre des mesures fortes afin que les règles soient rappelées. Des mesures de dissuasion doivent être mises en place et un travail avec les acteurs de terrain (police municipale, maires de secteurs, chefs d'établissement, membres de la communauté éducative) doit être fait. Les parents d'élèves font souvent appel à la PEEP13 pour intervenir auprès de la mairie ou de la Métropole afin de trouver une solution et mettre en sécurité les enfants. Bien souvent, l'incivisme des parents ou le manque de places de parking en sont la cause.

2° La Restauration scolaire

- L'aspect qualitatif : nourrir 55 000 rationnaires à chaque service est un défi en terme de sécurité alimentaire, de qualité de la prestation et d'organisation. Les exigences du nouvel appel d'offre contribuent à l'amélioration des repas : plus de 50 % de produits BIO français sur l'ensemble des repas de l'année, 35 % de produits locaux avec une augmentation progressive, des volailles Label Rouge, des produits Zéro OGM, sans huile de palme, du pain BIO en farine locale T80 à chaque repas, des produits à teneur réduite en additifs... La liaison froide (baisse et remontée en température des plats) dégrade cependant le rendu gustatif. C'est sur ce point qu'il est utile de concentrer les efforts. Il sera également important d'accélérer le changement des contenants des aliments (barquettes plastiques) et d'assurer le recyclage des denrées non consommées.
- La tarification : 15 000 enfants bénéficient d'un tarif réduit avec un repas à 1,87 €. Cette participation plus importante de la ville à la restauration pour les enfants les plus défavorisés permet d'assurer l'égalité des chances, l'équité et doit perdurer.
- Gestion du personnel municipal : les multiples grèves que les parents subissent touchent l'école dans son ensemble (absentéisme scolaire, dégradation de la relation école-famille, discrédit de l'école publique...). Ces mouvements mettent en difficulté certains parents professionnellement (perte d'emploi). Il est nécessaire de sortir de la relation de conflit et de chantage permanent avec les organisations syndicales qui prennent l'école en otage. La pratique des grèves perlées qui consiste à cesser le travail quelques dizaines de minutes et bloquer le service de restauration n'est pas acceptable. Il en est de même pour le principe de « mouvement reconductible » qui n'impose aucun délai pour informer les familles de la fermeture d'un restaurant.
Il sera indispensable de travailler sur le fort taux d'absentéisme qui désorganise quotidiennement les services. Des contrôles plus stricts doivent être mis en place pour lutter contre les certificats de complaisance.
Les critères de sélection doivent être renforcés lors du recrutement afin de mieux cerner les motivations des candidats.

De son côté, l'état a un rôle à jouer pour aider la ville dans sa gestion. La notion de « service facultatif » n'a plus de sens lorsque 55 000 rationnaires utilisent quotidiennement la restauration collective. L'inciter à rendre la restauration obligatoire contraindrait les organisations syndicales à appliquer un service minimum et permettrait l'accueil des enfants avec à minima un service de repas froid.

3° La garderie du matin et du soir

La PEEP13 a participé à l'élaboration du PEDT et de la refonte des accueils du matin et du soir afin d'être en adéquation avec les besoins des parents d'élèves.

Depuis la mise en place de la nouvelle organisation des temps scolaire à la rentrée 2018, la ville a fait des efforts en direction des familles : extension des temps d'accueil à 18H, remplacement des garderies par des temps d'accueils animés, grille de tarification en fonction du quotient familial, maintien de la relation entre les associations et l'École...

La mise en place d'une tarification au forfait a cependant été désavantageuse pour les parents qui utilisent peu ce service et qui par obligation doivent inscrire leurs enfants pour des gardes ponctuelles. Nous comprenons la volonté de la ville d'assurer une fréquentation régulière. Nous proposons la mise en place d'un 2ème forfait « light » afin que la dépense des familles se rapproche d'avantage de l'usage de ce service.

➤ Le contenu des animations : cela reste encore souvent insuffisant. L'offre est inégale sur l'ensemble du territoire et dépend de la structure qui intervient. Une école qui bénéficie d'une prestation du SMUC, véritable club sportif Marseillais, qui met à disposition des enfants ses ressources internes et ses équipes de professionnels sera plus avantagée.

Il sera indispensable de continuer à travailler en collaboration avec les associations afin de les accompagner dans la professionnalisation et la formation de leurs équipes.

Il sera aussi intéressant de pousser les grosses structures à sous-traiter avec des plus petites qui n'ont pas toujours la capacité financière pour se positionner sur les appels d'offres et dont la proximité et le professionnalisme sont parfois mieux perçus par les familles.

4° Les études surveillés ou encadrés

La PEEP 13 regrette la diminution constante d'écoles qui bénéficient de ce dispositif. La demande des familles est forte pour ces temps d'apprentissage qu'elles jugent bénéfiques à la scolarité des enfants. Malgré des revalorisations des conditions salariales ces dernières années, les enseignants s'impliquent de moins en moins. La future majorité municipale devra insister auprès de l'inspection d'académie pour qu'elle incite le personnel enseignant à participer aux études.

5° Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)

La gestion des centres aérés par les mairies d'arrondissements est inégale en terme d'offre et de gestion sur l'ensemble du territoire. Bien que ce fonctionnement permette d'adapter le travail des équipes aux réalités du terrain, il serait intéressant de créer plus d'interaction entre les secteurs afin de partager les bonnes pratiques et de les étendre.

Certains arrondissements manquent cruellement de places pour répondre à la forte demande des familles qui doivent trouver des solutions alternatives pour les vacances ou les gardes du mercredi. Suite à de récentes inspections sur le bâti, le service « jeunesse et sport » a décidé de réduire encore le nombre de places de certains centres jugés trop vétustes. Il sera indispensable de mener un travail au sein du parc immobilier de la ville afin de détecter les lieux susceptibles de devenir des espaces ALSH.

Sur l'aspect qualitatif, la mise en place du plan mercredi permet d'améliorer la qualité et le contenu des activités proposées. Ce plan qui se déploie de façon satisfaisante au sein des structures a aussi pour ambition de créer une continuité avec les temps scolaires. Il sera nécessaire que les acteurs de l'Éducation Nationale soient d'avantage impliqués dans ce dispositif ; cela n'est pas le cas aujourd'hui.

Concernant la gestion des ALSH, la PEEP13 souhaite que l'inscription en ligne soit généralisée sur l'ensemble des secteurs. Cet outil utilisé par certaines mairies de secteur évite aux familles de patienter pendant des heures dans des files d'attentes interminables (parfois des nuits entières) pour inscrire leurs enfants. Ce système permet aussi bien aux familles qu'au personnel des centres de réguler les flux et faire les démarches sereinement.

6° Transports de ville/transports scolaire

Même si la question de la carte scolaire et des moyens de transports qui s'y rattachent est principalement liée à la fréquentation des collèges et des lycées, les représentants de la ville de Marseille doivent être en mesure de donner leur avis lorsque la Métropole arbitre sur les délégations de service impactant directement la ville et la desserte de établissements scolaires.

- circuits / horaires adaptés avec carte scolaire : Compte tenu des travaux de la L2 et des échangeurs associés, les élèves ont eu beaucoup de mal à trouver un juste équilibre entre le déplacement en bus et la ponctualité de leur entrée dans l'établissement scolaire à chaque demi-journée. Il est important que les aménagements prévus dans les rues de la Ville de Marseille prennent en compte la fréquentation des bus notamment ceux des transports scolaires en concertation avec le délégataire de service qu'est la RTM
- La nouvelle tarification issue du passage de la gestion par la Métropole permet une équité de traitement pour les élèves boursiers (110€) mais pour les autres élèves l'équité n'est pas de mise car le tarif (219€) est bien supérieur à celui imposé à tout autre élève du département (150€).

Nous vous remercions de l'attention portée à nos remarques et restons disponibles pour échanger plus en détails sur ces sujets

L'équipe PEEP 13